

# Programmes échanges et partenariats

## Carnet de route



### Migration : Pour un accès des étrangers à leurs droits.

Maroc

Nadia Khrouz

GISTI (France) /  
GADEM (Maroc)

Session Mars 2008

Charles Heller, Crossroads at the edge of the Worlds, project "The Maghreb Connection",



## Edito

Le Maroc est un pays qui vit actuellement des bouleversements économiques et sociaux incontestables. Le pays est en voie de ... avec néanmoins une précarité flagrante d'une grande partie de sa population, des violations récurrentes des droits de l'Homme, etc.

Concernant la question migratoire, le Maroc a d'abord été une terre d'émigration avant de devenir aussi progressivement une terre de transit et d'immigration. Les frontières de l'Union européenne sont de plus en plus difficiles à franchir. Partenaire privilégié de l'union européenne, le Maroc a adopté une législation récente concernant la "gestion de la migration pour, sur et de" son territoire (loi n°02-03 de 2003) mais semble ne pas encore être prêt à l'appliquer pleinement, en particulier pour ce qui est de ses dispositions protectrices. Il en est de même concernant la question de l'asile.

Les liens entre les politiques européennes et africaines sont de plus en plus étroits et dénoncés, pour leur orientation sécuritaire et utilitaire, par des militants qui se mobilisent pour la défense des droits des migrants et pour le droit à la libre circulation.

Des désaccords profonds existent néanmoins en ce qui concerne la perception de la migration, les droits des migrants, les causes et les réponses à apporter.

L'accès aux droits fait à priori davantage consensus, même si en approfondissant la question, on se rend vite compte que tout le monde ne fixe pas les droits au même niveau et que l'accès aux droits soulève également des questions d'ordre éthique. La valeur donnée à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est variable et les

Conventions internationales, même dûment ratifiées, n'ont pas la même importance pour tous et pour tout les pays.

Le GADEM et le Gisti ont pour point commun, avec des expériences et une expertise différentes, dans des contextes différents, de vouloir agir sur l'accès aux droits pour faire évoluer les pratiques, tout en s'appuyant sur des réseaux de plaidoyer pour la protection des migrants. Un partenariat est né de cet objectif commun et de revendications partagées.

Ce carnet vous propose une compilation de quelques articles écrits tout au long de la première phase de mon volontariat au Maroc, au gré de mes interrogations et de mes activités auprès du GADEM et dans le cadre de mes missions GADEM/Gisti.

Ce sont donc des ressentis personnels, des rencontres, des constats, des analyses, du vécu. C'est mon vécu, celui d'associations dans lesquels je me suis engagées, de réseaux associatifs, de la ou des sociétés civiles, de migrants au Maroc, de pêcheurs, de parlementaires, de policiers, d'anonymes ... en lien autour de la question migratoire.

Ces informations, spontanées ou ayant fait l'objet de davantage de recul, seront creusées pour certaines et uniquement effleurées pour d'autres. La seconde phase de mon volontariat me permettra d'aller au-delà, de développer ma connaissance de la situation des migrants, des législations, des réseaux, du Maroc, de la France, des rapports de forces, des différents acteurs et de continuer à m'enrichir et à échanger autour notamment de mon travail dans le cadre du partenariat GADEM/Gisti.

D'autres articles qui continueront à être alimenté peuvent être consultés sur le site des volontaires d'Echanges et Partenariats.

<b>EDITO</b>	<b>2</b>		
<b>MON PROFIL ET LE VOLONTARIAT</b>	<b>4</b>	<b>MOBILISATIONS ET PLAIDOYER EN FAVEUR DES DROITS DES MIGRANTS</b>	<b>18</b>
Rencontre avec Nadia... la veille du départ	4	Des migrants subsahariens plus engagés dans la connaissance de leurs droits et dans la société civile	18
Une franco-marocaine de retour au Maroc	5		
Interview de mi parcours	7	<b>REFLEXIONS AUTOUR DE L'ORGANISATION AU MAROC DU FSMAGHREBIN</b>	<b>21</b>
<b>LE MAROC : INTERFACE ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE</b>	<b>9</b>	L'intégration de la société civile marocaine à la dynamique des Forums Sociaux	21
Maroc : laboratoire du développement et de la lutte contre la pauvreté.	9	Les questions qui se posent à l'organisation du FSMaghrebain au Maroc en juillet 2008	21
Des accords privilégiés entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne	10	La thématique migratoire dans le cadre des forums sociaux au Maroc	24
<b>ASILE ET REFUGIES AU MAROC</b>	<b>13</b>	<b>LE TRAITEMENT DE LA QUESTION MIGRATOIRE : ENTRE DISCOURS ET PRATIQUES.</b>	<b>25</b>
Historique de l'asile au Maroc	13	L'Union Parlementaire Africaine (UPA) débat à Rabat de la migration.	26
Le cadre légal de la protection des réfugiés au Maroc	14	Délit de solidarité! Il y a un an les pêcheurs tunisiens d'Agrigente...	29
La journée mondiale des réfugiés à Rabat	15	Une soirée de veille devant un commissariat de Rabat.	31

## Mon profil et le volontariat

### Rencontre avec Nadia... la veille du départ

24 avril 2008

*Nadia a 25 ans. Après une formation dans le Développement social et la solidarité internationale, elle part à Rabat pour travailler dans la défense des droits des migrants dans le cadre d'un partenariat GADEM /Gisti.*



#### Quel est ton parcours ?

J'ai une formation universitaire plutôt généraliste avec une prédominance de l'économie, du Droit et de la sociologie. Ayant toujours eu envie de travailler dans le domaine du social, j'ai orienté mes études vers le champ du développement social. J'ai fait un stage à l'accueil des étrangers du Secours Catholique de Montpellier dans lequel je me suis beaucoup investie. J'ai alors eu un coup de cœur pour l'accompagnement et le droit des étrangers, qui m'a

amené à me former depuis de manière continue au niveau juridique et autour de réflexions liées à l'altérité. Cette expérience m'a aussi donné l'envie de m'ouvrir plus à l'international. J'ai donc fait un Master professionnel dans l'humanitaire et la solidarité internationale en 2006 qui m'a aussi permis d'avoir une nouvelle expérience significative dans l'aide d'urgence aux étrangers et en particulier aux migrants subsahariens au Maroc. Dans ce cadre, j'ai mené un travail de recherche sur la capacité d'adaptation de cette population migrante au Maroc. Ayant grandi au Maroc, ce stage avait pour moi un sens tant au niveau personnel que de mon engagement professionnel et militant. Ce séjour au Maroc m'a permis de côtoyer quasi quotidiennement la population subsaharienne et de m'impliquer dans le réseau militant de défense des droits de l'Homme et des droits des migrants. C'est ainsi que j'ai rencontré, entre autres, les membres actuels de l'association qui m'accueille à Rabat dans le cadre de ce volontariat, militants actifs de la cause des migrants,

réunis autour d'un projet associatif commun. Elle n'existait pas à l'époque et j'ai donc pu suivre son évolution, de sa création à aujourd'hui, tout en résidant en France et en travaillant pendant près d'un an dans le domaine de l'accueil d'urgence des populations SDF.

#### Comment en es-tu venue à ce partenariat ?

Le GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés) et les membres fondateurs du Gadem (Groupe antiraciste d'Accompagnement et de Défense des Etrangers et Migrants au Maroc) entretiennent des liens étroits depuis un certain temps, notamment dans le cadre de plaidoyers communs et de plates-formes de réflexion et de défense des migrants au Maroc. Le Gisti est une association ancienne qui a une expérience et une légitimité sur le terrain des droits des migrants en France tout en se préoccupant de la situation des migrants notamment aux frontières de l'Europe. Le Gadem a été créé récemment, en décembre 2006 et le partage d'expériences réciproques Gisti-Gadem me semble tout à fait pertinent, du fait notamment des modalités d'actions proches des deux associations. Le Gisti a déjà participé à l'envoi de volontaires dans le cadre du programme d'Echanges et Partenariats. Le lien semble donc s'être fait naturellement entre les trois structures qui souhaitent travailler avec un volontaire qui connaisse relativement bien le contexte marocain, la situation des migrants et le réseau impliqué dans les questions du droit des migrants.

#### Quels sont les grands objectifs de ta mission ?

Il s'agit d'abord de renforcer le partenariat entre le Gadem et le Gisti par un échange d'expériences, une connaissance réciproque des différents traitements de la migration des deux côtés de la méditerranée et la continuité des actions de plaidoyer conjointes dans le cadre du réseau associatif existant. Je serai donc amenée à effectuer un travail de recherche et de capitalisation sur la situation des migrants au Maroc et une analyse des législations nationales et conventions internationales. L'intérêt de la mission est aussi de participer au renforcement structurel et organisationnel du Gadem, pour la mise en place d'une défense effective des droits des migrants, par la mise en place et la consolidation d'un réseau d'avocats et de militants et par une meilleure connaissance, dans le réseau, de la législation applicable et invocable.

## Qu'attends-tu personnellement de cette mission ?

C'est une mission qui va me permettre de faire le lien entre un domaine et un pays dans lesquels je souhaitais m'investir davantage. Revenir au Maroc avec un autre regard, un autre statut, pour une période suffisamment longue pour ne pas être « de passage », tout en bénéficiant de la double culture qui me constitue et que j'interroge constamment. Travailler auprès des migrants au Maroc me permet de plus de côtoyer la population marocaine mais également subsaharienne et étrangère au Maroc...une ouverture énorme ! Je trouve de plus extrêmement intéressant de travailler dans un réseau de militants qui échangent et se mobilisent autour de la défense des droits des migrants, sur une zone géographique large, euro-méditerranéenne et au-delà. Le programme d'Echanges et Partenariats m'est apparu de ce fait là novateur et en accord avec ma vision du partenariat, l'envisageant comme un réel échange, un enrichissement réciproque. Pour moi c'est aussi une manière de concilier un travail concret de terrain et un travail d'analyse. Ce volontariat est une expérience professionnelle significative qui me permet d'acquérir et de renforcer des compétences tout en continuant à me former. Pour l'après volontariat ? Le souhait fort de pouvoir maintenir un engagement professionnel militant dans des thématiques ou auprès de populations que je connais relativement bien.

## Une franco-marocaine de retour au Maroc

20 mai 2008

Lors de mon enfance au Maroc, lors de mon séjour en France et de mon récent retour au Maroc, j'ai souvent eu à répondre à la question "de quelle nationalité êtes-vous ?".

Selon les interlocuteurs et les moments, les réponses n'ont pas toujours été les mêmes : "marocaine", "française" ou "franco-marocaine". Mais il a été pour moi très intéressant de constater des réactions des gens selon les réponses apportées...

Je me base ici sur l'expérience que j'ai et que j'ai pu avoir auprès des migrants subsahariens au Maroc, en intégrant des ressentis et des constats communs à mes deux expériences<sup>1</sup> et qui ne cesseront de mûrir.

Au Maroc et auprès des migrants subsahariens, j'ai souvent noté une hiérarchisation entre mes deux appartenances, un plus grand enthousiasme (satisfaction), que je comprends tout à fait, à l'annonce de la nationalité française que marocaine (déception, voire méfiance).

Je rattacherai ces réactions à ce que la nationalité française représente pour eux en terme de rêve et d'objectifs à atteindre, et à ce que moi, détentrice de cette nationalité, j'incarne au travers de la liberté de circulation qui est la mienne, relativement à leur frustration d'être bloqués au Maroc.

Ainsi, la nationalité marocaine ne se rattache t'elle pas davantage à la situation actuelle, d'attente et d'impasse alors que la nationalité française renvoie à cet ailleurs à atteindre ?

Comme l'a exprimé Mehdi Alioua, membre du GADEM et également enfant de couple mixte ayant grandi au Maroc dans des configurations qui pourraient être comparables aux miennes, le fait d'être franco-marocaine confère une position particulière : *"Métis, je suis le fruit de la mobilité et de la rencontre. [...] Et en tant que métis, appartenant à plusieurs ensembles et possédant cette capacité de jouer sur plusieurs espaces en prenant du recul par rapport à mes appartenances, ils pouvaient communiquer avec moi sans difficulté. En tant que français, ils trouvaient en ma présence les éléments de*

---

<sup>1</sup>Mon volontariat actuel et mon stage de 6 mois en 2006 dans le cadre de mes études

*discussion qui les faisaient rêver de l'Europe*"<sup>2</sup>.

Le fait d'être de nationalité et de culture franco-marocaine me met également en avant dans diverses situations.

Il s'est ainsi avéré que cette posture de "membre du groupe" des marocains était une opportunité indéniable dans la compréhension et le contact avec mes interlocuteurs marocains (voisins, propriétaires, etc.), notamment dans le cadre des relations avec les partenaires institutionnels et associatifs.

De plus, j'ai pu réaliser la plus grande importance qu'accordaient les migrants subsahariens à l'identité africaine, que je n'avais personnellement jamais ressentie en tant que telle auparavant. En effet, l'identité valorisée au Maroc est, d'après mon expérience, davantage l'identité marocaine, voire maghrébine (parfois berbère ou arabe). En tant que marocaine, je suis donc apparemment censée davantage comprendre les réalités africaines par mon appartenance et ma vie au Maroc que par mon appartenance française.

Ma présence auprès de noirs subsahariens au Maroc a indéniablement surpris. Mehdi Alioua note la surprise qu'a pu susciter la vue d'"un marocain aux allures occidentalisées et un congolais" prenant "du bon temps ensemble à discuter dans un français plus que correct, dans un endroit où ce genre de rencontre était peu probable"<sup>3</sup>.

J'ajouterai également que certaines réactions de marocains m'ont renvoyé à ma marocanité et à mon devoir d'assistance prioritaire envers les marocains.

Ajoutons à mon identité d'enfant de couple mixte franco-marocaine, l'impact que peut avoir mon milieu social ou la représentation que s'en font les migrants. L'accès à des études en France étant le plus souvent l'apanage des enfants d'un certain milieu social, privilégiés, cette caractéristique m'éloigne du "nous", avec le "risque" d'exacerber parfois leur impression que je ne peux comprendre certaines de leurs réalités.

<sup>2</sup> ALIOUA Mehdi, Réseaux, étapes, passages, les négociations des subsahariens en situation de migration transnationale. L'exemple de leur étape marocaine à Rabat. Mémoire de maîtrise sous la direction de Alain Tarrus, Université Toulouse le Mirail, 2003, p53-54

<sup>3</sup> ALIOUA Mehdi, 2003, op.cit., p22.

Mon "expérience subjective de la migration", mon départ pour mon deuxième pays, la France, m'ouvre néanmoins à des discussions sur le ressenti du départ et de l'arrivée dans un pays où l'on se sent parfois si étrange et étranger.



### **Liens internet :**

**Gisti :** [www.gisti.org](http://www.gisti.org)

### **Réseaux communs**

**Réseau du Manifeste euro-africain :** <http://www.manifeste-euroafricain.org/>

**Migreurop :** <http://www.migreurop.org/>

**Rapport Gadem, La chasse aux migrants aux frontières sud de l'Europe, juin 2007.** Disponible sur :

[www.migreurop.org/IMG/pdf/RAPPORT\\_GADEM\\_20\\_06\\_2007.pdf](http://www.migreurop.org/IMG/pdf/RAPPORT_GADEM_20_06_2007.pdf)

## Interview de mi parcours

### Comment s'est passée ton arrivée dans ton association d'accueil ?

En fait, je suis arrivée au même moment que l'acquisition par le GADEM de son nouveau local. Ce qui a été très bien pour moi, c'est que le GADEM avait fait le lien entre mon arrivée et l'inauguration du nouveau local pour organiser une petite réception et inviter les différents partenaires. Au-delà de l'entrée en poste très positive, je démarrai donc véritablement avec le lancement de l'association, une plus grande visibilité et une sorte de départ officiel.

J'ai donc été assez rapidement intégrée dans les activités de l'association, dans le cadre notamment du plaidoyer et de sa participation au réseau du manifeste euro-africain. Cela m'a permis de me plonger assez vite dans l'environnement des militants associatifs travaillant autour de la migration, des droits de l'Homme, etc.

Le début de mon volontariat au Maroc a aussi été une période où le GADEM constituait certains documents cadres fondateurs et certaines demandes de financement. Les objectifs, à court ou plus long terme, ont donc été explicités, clarifiés, etc., au travers de l'élaboration du cadre logique, la priorisation des activités et la réflexion des membres de l'association autour des orientations et de l'« esprit » à adopter dans les actions. Cela a donc été pour moi une manière de participer en amont à la conception du projet global du Gadem.

### Comment se sont déroulées tes missions ?

Mon volontariat s'est donc déroulé alors que l'association se lançait. Elle travaillait déjà de manière effective depuis 2006, avec notamment la publication de son rapport sur les arrestations et refoulements de 2007. Mais les activités n'étaient pas réellement mises en place et je venais aussi pour renforcer l'association à cette étape là. L'équipe était donc constituée d'un salarié à temps plein et de moi avec la contribution d'autres membres de l'association, en particulier du président et de la chargée de mission de la Cimade qui nous soutient énormément sur pas mal de volets. A mon niveau, je travaillais sur différentes missions, définies avant mon départ, mais aussi de manière globale sur le renforcement de l'action de l'association. Le travail préalable et constant était donc de mettre en place certains outils de travail, de

mettre à profit ce que le GADEM ou ce que ses membres avaient déjà capitalisé, notamment en terme d'expérience et de contacts. Au-delà, j'ai beaucoup travaillé sur l'accès aux droits pour les migrants au travers de suivi individuels et de la constitution progressive de moyens et d'un réseaux de défense plus effective des droits des migrants : travail autour de la diffusion de la législation applicable, suivi individuel, médiation, identification et contacts avec des avocats, lien avec des associations de défense des droits de l'Homme, recueils de témoignages, outils de plaidoyer, etc.

Dans ce cadre, une étude sur le cadre juridique, des rencontres et une formation ont commencé sont en cours d'élaboration et prévues entre début novembre et début 2009.

Mais le contexte marocain, le nombre de situations de violations des droits des migrants et l'urgence régulière ont rendus les premiers mois de mon volontariat très chargé, pour un GADEM qui devait agir parallèlement sur différents plans tout en consolidant son travail d'équipe et en s'intégrant dans des réseaux d'associations complémentaires ou partenaires.

Le Gadem s'est impliqué notamment dans des activités de plaidoyer dans le cadre du réseau du Manifeste euro-africain et a participé activement au FSMaghrébin et au Forum social Mondial des Migration (Madrid septembre 2008).

### Quels apports, personnels et professionnels, peux-tu en tirer à mi-parcours ?

Ces 6 premiers mois ont été très importants et enrichissants pour moi. Ca a été d'abord une participation active auprès de deux associations que je connaissais préalablement, pour des missions auxquelles je crois profondément et dans un véritable « construire ensemble ». Ca a été un travail d'équipe mais aussi dans des réseaux militants, où je sentais qu'on me laissait ma place, une marge de manœuvre et des responsabilités. Ca m'a donc motivé, porté à m'impliquer encore plus sur le travail d'analyse, de plaidoyer, tout en maintenant un lien constant avec les migrants, les communautés de migrants, leurs besoins, difficultés et conditions de vie. Du fait de la situation au Maroc et de l'extrême vulnérabilité de certains migrants, la difficulté était ensuite de maintenir l'action et les priorités du Gadem tout en répondant parfois à des situations humainement intolérables, en lien avec d'autres associations caritatives ou médicales.

J'ai énormément appris en discutant avec des migrants subsahariens et des marocains, dans les quartiers, dans le cadre des associations ou du suivi

juridique, à Rabat en particulier mais pas uniquement.

Au niveau personnel cela a été aussi une véritable reconnexion avec mon pays d'origine, quitté plusieurs années auparavant, alors que j'appréhendai mon retour. J'ai aussi appris à mieux connaître le milieu associatif marocain, les rouages de l'administration et à comprendre davantage les préoccupations de la population. Le fait de n'être au Maroc que temporairement m'a permis de percevoir les réalités avec davantage de recul, en ayant l'impression de pouvoir m'en extraire plus facilement et de mieux les accepter. Cela m'a aussi permis de réinterroger également la perception que je pouvais avoir de la société française. Je trouve que c'est réellement un privilège. Le fait de travailler en lien avec une association comme Echanges et Partenariats notamment m'a aussi amené à ressentir une liberté de penser, une interrogation constante de nos postures, de notre place et de la mienne en particulier, au travers notamment de mon identité et d'un travail au Maroc en lien avec des marocains, des subsahariens et des « occidentaux ». Au-delà, que de personnes différentes rencontrées...

#### **Comment le partenariat entre associations est-il intervenu ?**

J'ai parfois eu l'impression d'être intégrée dans un réseau plus large que celui défini par mon volontariat. Le Gisti et le GADEM faisant partie de réseaux communs : Migreurop et le réseau du manifeste euro-africain. C'est d'abord dans ce cadre là que je sentais intervenir conjointement les deux associations et que je faisais le lien. En soi, ce travail dans le cadre des réseaux est riche et intéressant. Il m'a permis d'être en contact avec des dynamiques bien plus larges, transfrontalières, différentes associations dont les questionnements et initiatives nourrissent tant le GADEM que le GISTI. Mais le Gadem est aussi né en ayant comme modèle de mode d'action, dans le cadre de l'action juridique, le Gisti. Au-delà, les deux associations se nourrissent mutuellement de leur(s) expertise(s) sur les questions migratoires, de leur connaissance du terrain et des actions menées. L'implication d'Echange et partenariat a donné une orientation particulière à ce partenariat en permettant une analyse des liens entre les partenaires et un vrai échange, sans relation inégale et avec un profond respect et soutien.

#### **Comment envisages-tu la seconde phase de ton volontariat ?**

Le GADEM est plus solide et différentes actions concrètes sont lancées. Le mois de capitalisation entre les deux phases de ma mission permet de faire le lien entre les différentes structures, et notamment Echanges et Partenariats,

ainsi que l'AFVP. Au-delà, c'est un moment fort où s'expriment plus concrètement les attentes et apports de chacun, en termes d'échange d'informations, d'expertise, de soutien ou de partenariat sur des activités ou des points précis. Je pense que je serai donc moins axée sur la mise en place d'activités que sur une pérennisation et le renforcement des activités par notamment un renforcement des méthodes de travail interne et du rôle de chaque acteur du Gadem, le suivi de certaines situations juridiques. Au-delà, je poursuivrai certaines missions, notamment dans le cadre du travail sur le cadre juridique et la capitalisation des informations de terrain (rapport alternatif, rapport Gadem et guide juridique) et de la mise en place du réseau d'avocat qui n'en est qu'à ses balbutiements.



## Le Maroc : interface entre l'Europe et l'Afrique

### Maroc : laboratoire du développement et de la lutte contre la pauvreté.

20 juillet 2008

**Le Maroc est une véritable ruche de projets, de partenariats, de concertation et de coopération, avec parfois l'impression de vivre une révolution, un développement accéléré. Mais parallèlement, la pauvreté est bien présente et malgré des avancées indéniables, le questionnement quant à l'efficacité des moyens mis en œuvre n'est pas superflu et se pose régulièrement face aux réalités de terrain... bien que la réponse reste complexe.**

Le soutien aux entreprises, la lutte contre la pauvreté, l'aide au développement, la promotion du tourisme, de la culture, etc., sont en pleine effervescence avec une action combinée entre investissements privés, aide publique de l'Etat marocain et/ou aides au développement d'origine diverses (Union européenne, coopérations étatiques, etc.).

Les aides publiques au Maroc se sont élevées à 64,6 milliards de DH en 4 ans. Le montant annuel a augmenté de 50 % entre 2004 et 2007. Ces aides publiques touchent prioritairement la compensation des produits de consommation, puis l'habitat et le tourisme, enfin l'agriculture et le textile. Au niveau marocain, l'acteur principal est le Fonds Hassan II pour le développement qui a engagé 18 milliards de DH<sup>4</sup>. Mais d'autres fonds de ce type existent : Fonds de promotion des investissements, Fonds de développement agricole, etc.

A cela s'ajoute le budget d'investissement de l'Etat, des collectivités locales, établissements et entreprises publiques.

Au travers de la fondation Mohamed V pour la solidarité<sup>5</sup> ("unis pour

<sup>4</sup> Autoroutes, chemins de fer, port Tanger-med, vallée du Bouregreg, etc.

<sup>5</sup> <http://www.fm5.ma>

aider les démunis"), de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), etc., le Maroc s'investit et investit dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement.

Parallèlement l'aide au développement des pays ou institutions étrangères contribue pleinement à cette effervescence de projets, à ce Maroc qui bouge (exemple parmi tant d'autres : partenaires de l'INDH, de l'Agence de Développement Social).

L'Union européenne, la Banque Mondiale, les coopérations étrangères bilatérales (France au travers notamment de l'Agence Française de Développement, Allemagne, Etats-unis, Japon, etc.) participent activement au développement du pays en injectant des fonds (sous forme de subventions, de crédits, etc.) sur lesquels l'Etat marocain, les ministères, les associations comme l'ensemble des secteurs de l'économie marocaine s'appuient pour mener leurs activités.

Mais qu'est ce qu'une telle manne financière implique dans l'autonomie de ces institutions ou organismes ? Quelle est la marge de manœuvre dont bénéficient associations comme organismes publics ?

Au-delà, la facilité qu'ont certains secteurs, certaines "priorités", certains axes d'action (selon l'approche adoptée), à trouver des financements amène à s'interroger sur l'impact concret de ces fonds pour la population dans sa globalité. On a parfois l'impression qu'au-delà des négociations inter-étatiques ou institutions/Etat (et aussi du fait de), des fonds sont alloués à des lignes d'actions (domaine, type, approche, etc.) qui n'attendent que l'émergence d'organisations pour s'en saisir. Combien de milliards de DH ont été affectés à des projets fantômes ou déconnectés de la réalité ?

Finalement, l'offre de financement doit-elle être à la base de l'action ou l'action doit-elle être réfléchie, planifiée, argumentée et amener à des négociations quant à la manière de mener les actions, les priorités des actions, les approches à soutenir et les besoins en financement ?

Le Maroc est devenu l'un des laboratoires de la mise en œuvre de certaines mesures sociales, réformes économiques (retraites anticipées des fonctionnaires, subventions ou suppressions de subventions à la consommation, boom de la construction de logements sociaux, etc.). Si ces mesures paraissent aux premiers abords bénéfiques, elles ont conduit à des effets pervers (main mise sur les logements sociaux par des spéculateurs privés, problèmes liés aux nombreux départs de fonctionnaires, au paiement

de leurs retraites et à leurs activités postérieures rémunérées) qui semblent dépasser parfois les personnes chargées de leur mise en œuvre et ne pas toujours être pleinement évaluées par leurs promoteurs.

La communication et la publicité faite autour de ces projets de développement et de lutte contre la pauvreté, donne quotidiennement l'impression au téléspectateur de vivre dans un monde où la solution aux problèmes qu'il connaît apparaîtra prochainement au journal télévisé, parmi les nombreuses bonnes nouvelles et belles initiatives prises. L'effet d'annonce peut être trompeur quant au résultat réel.

La pauvreté subsiste et est bien présente. Les manifestations de diplômés chômeurs sont quotidiennes, l'accès aux soins n'est pas garanti, des manifestations "de la faim" ont lieu. Tout ceci ne veut nullement dire que rien n'est fait. Les chiffres de l'économie marocaine sont bons. Le taux de croissance pour l'année 2008 est de 6,2%. De nombreux problèmes, notamment sociaux, connaissent une avancée incontestable.

Mais à qui profite réellement cette croissance ? La pauvreté diminue au Maroc mais une part non négligeable de la population vit encore dans la pauvreté et le niveau de vie de la majorité ne s'améliore que lentement, laissant planer le risque d'un glissement rapide vers la précarité. Le problème serait plus celui d'un mauvais ciblage, d'une dispersion des efforts et d'un trop plein de projets, voire d'argent, préalablement à une réflexion globale sur les objectifs menés et les modalités à mettre en place pour les atteindre.

L'enquête «Ciblage géographique de la pauvreté : pour une meilleure répartition des budgets de lutte contre la pauvreté», du Haut commissariat au plan, dont les résultats ont été rendus publics 27 mars, révèle que ce sont les ménages les plus aisés qui ont bénéficié le plus des subventions de l'Etat. L'Etat a dépensé plusieurs milliards de DH sans que le taux de pauvreté n'évolue significativement. Par exemple, les 20% des ménages les plus aisés totalisent plus de 40% des subventions alimentaires et plus de 50% des aides à l'enseignement secondaire et supérieur.

A cela s'ajoute, le caractère offensif des crédits à la consommation et immobiliers qui incitent une population, dont on ne peut garantir la capacité de remboursement, à une consommation à court terme. Le risque de surendettement est bien là, alimenté par la hausse du coût de la vie, l'augmentation des prix et des modes de consommation en pleine évolution.

## **Des accords privilégiés entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne**

5 juillet 2005

*"L'histoire du Maroc est fondamentalement liée à celle de l'Afrique. Elle puise ses origines de ce continent. Pourtant, seuls 4 jeunes sur 776 disent se sentir une âme africaine, que ce soit en première ou en seconde position"*<sup>6</sup>.

**Mais l'appartenance du Maroc à l'Afrique se traduit aussi par des accords et des liens privilégiés multiples.**

### **L'Agence Marocaine de Coopération internationale (AMCI)**

L'AMCI a été créée en 1986 et "constitue l'instrument de mise en œuvre des programmes de coopération Sud-Sud du Royaume"<sup>7</sup>.

**Les activités de l'AMCI :**

- Formation des cadres "*de pays frères et amis*" avec pour l'année 2007-2008, environ 7350 étudiants étrangers (dans 17 villes marocaines). Sur cette communauté, plus de 6600 étudiants bénéficient de la bourse de coopération octroyée par l'AMCI ;
- Coopération technique avec les autres pays en développement (expertise, stages de formation, coopération bilatérale ou triangulaire) ;
- Coopération économique et financière (micro-projets à caractère économique et social).

### **Les Dispenses de visa**

Le Maroc a signé des accords incluant des dispenses de visas pour les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne suivants: Congo, Côte-d'Ivoire, Guinée (république de), Mali, Niger, Sénégal.

Ces accords permettent à leurs ressortissants d'entrer sur le territoire marocain sans visa, pour une période de 3 mois, avec l'exigence d'un passeport en cours de validité ou de tout titre de voyage reconnu par l'Etat

<sup>6</sup> KADIRI Mouna, "musulmans et marocains, une identité bien cadrée", "grande enquête sur les jeunes d'aujourd'hui", *les documents de l'Economiste*, Mars 2006, p 74-75

<sup>7</sup> Plaquette de présentation de l'AMCI, élaborée par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération, septembre 2005.

marocain. Les autorités aux frontières peuvent néanmoins refuser, dans certains cas, l'entrée au Maroc à des ressortissants de ces pays.

### **L'intégration dans des sous-ensembles régionaux**

Au niveau régional, le Maroc est lié à des Etats d'Afrique subsaharienne francophone au travers notamment de<sup>8</sup> :

- L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF)

Etats membres : Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Maroc, Sénégal, Tchad, Togo et Tunisie.

- La Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD)

La CEN-SAD a pour mission la mise en place de programmes de développement communs dans les domaines de l'agriculture, l'industrie, l'énergie, mais aussi pour les aspects sociaux et culturels.

Etats membres : Bénin, Burkina Faso, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Niger, Nigeria, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Togo et Tunisie.

- Le Marché Commun pour l'Afrique Australe et Orientale (COMESA)

Le traité établissant le COMESA a été signé en novembre 1993 et ratifié en décembre 1994. Il remplace l'ancienne Zone de Commerce préférentielle, qui existait depuis 1981. Le Maroc rejoint la COMESA en 2001.

Etats membres : Angola, Burundi, Comores, Congo (DR), Djibouti, Egypte, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

- La Banque Africaine de Développement (BAD) : La BAD est une banque de développement régionale et multilatérale dont les actionnaires sont les 53 pays africains et les 24 pays non africains des Amériques, d'Asie et d'Europe (pays membres non régionaux). La Banque a pour objet de promouvoir le développement économique et le progrès social de tous les pays membres régionaux (PMR).

- Le Fonds africain de développement (FAD)

<sup>8</sup> Voir également la carte page suivante.

Le FAD, qui comprend la BAD et les États participants, a été créé en 1973 et a commencé ses opérations en 1974. Il a pour objectif principal de faire reculer la pauvreté dans les PMR, en accordant aux pays à faible revenu des prêts concessionnels pour financer des projets, ainsi qu'une assistance technique pour des études et des activités de renforcement des capacités.

Notons aussi que le Maroc est le seul Etat du continent non membre de l'UA<sup>9</sup> (l'Union Africaine).

### **Présence marocaine en Afrique subsaharienne**

Après la conférence anti-colonialiste de Casablanca en 1961, le soutien au Congo de Lumumba, le ralliement du camp des non-alignés (conférence de Bandoeng),..., par Mohamed V, le règne de Hassan II s'est davantage orienté vers son projet de "Grand Maroc" et sur la question du Sahara. Hassan II a ainsi écrit en 1976 que "*le Maroc ressemble à un arbre dont les racines nourricières plongent profondément dans la terre d'Afrique et qui respire grâce à son feuillage bruissant aux vents de l'Europe*"<sup>10</sup>.

Comme l'attestent les différentes tournées de Mohamed VI dans d'autres Etats Africains, le nouveau souverain marocain s'intéresse au reste du continent. Le journal *Le Matin*, proche du Palais, parle d'une "*coopération fraternelle Sud-Sud que S.M. le Roi hisse au premier rang des priorités de notre politique étrangère*"<sup>11</sup>.

En juillet 2003, 270 accords de coopération ont été signés. Ces accords concernent des programmes de coopération relatifs à l'agriculture, à l'hydraulique, aux infrastructures, à l'éducation,...

Au-delà, de plus en plus d'entreprises du Royaume, privées mais aussi publiques (ex: Royal Air Maroc, ferries de la COMANAV) voient en l'Afrique subsaharienne un véritable marché à conquérir.

Exemples de la participation du Maroc aux conflits et crises extérieures :

- Le Maroc intervient dans la crise zaïroise (1960-1979),

<sup>9</sup> Membre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) dès sa création, le Maroc s'en retire le 12 novembre 1984, suite à l'admission de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et la reconnaissance de cette dernière par une partie de l'organisation africaine.

<sup>10</sup> ALAOUI Hassan, "Mohammed VI l'Africain", *Le Matin*, 21 février 2005

<sup>11</sup> ALAOUI Hassan, id., *Le Matin*, 21 février 2005.

- la participation de 1250 militaires à l'opération de maintien de la paix "restore hope" en Somalie entre 1992 et 1993.

Les ressortissants marocains sont également présents dans les pays d'Afrique subsaharienne. Pour illustration, lors des évacuations de ressortissants étrangers de novembre 2004 en Côte d'Ivoire, on dénombrait 1200 ressortissants marocains<sup>12</sup>. La plupart des ressortissants marocains en Côte d'Ivoire sont commerçants.

Au Sénégal, "en plus du millier de Maroc-Sénégalais et/ou de Sénégalais-Marocains, c'est-à-dire des Marocains naturalisés ou ayant la double nationalité, y vit un autre millier de ressortissants marocains dont 400 étudiants"<sup>13</sup>.

### Liens privilégiés entre le Maroc et certaines communautés migrantes

#### Sénégalais et maliens : la présence Tijâniyya au Maroc.

Les "commerçants et confréries religieuses sénégalais ou maliens avaient leurs habitudes (qu'ils maintiennent encore), avec différentes régions du Maroc, notamment Fès"<sup>14</sup>.

Des rassemblements de membres de la confrérie tidjania sont organisés et la compagnie aérienne marocaine (RAM) facilite aujourd'hui les pèlerinages à Fès pour les tidjanis maliens et sénégalais.

#### Le lien entre les gouvernements marocains et congolais (RDC) : l'héritage de Mobutu.

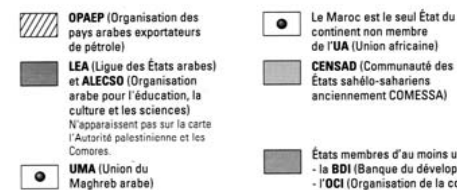
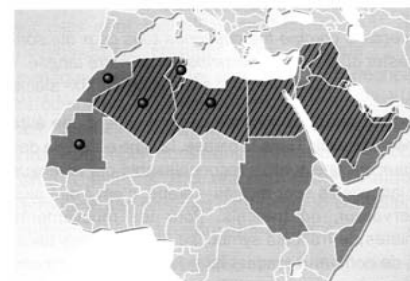
Depuis les années 60, le Maroc et la RDC (ex-Zaïre) entretiennent des relations privilégiées, dont le point d'orgue a été l'exil au Maroc du président déchu Mobutu et de "sa suite"... dont certains sont d'ailleurs toujours réfugiés à Rabat.

<sup>12</sup> DAKI Aziz, "Les FAR dans le guêpier ivoirien", *Aujourd'hui le Maroc*, 10 novembre 2004.

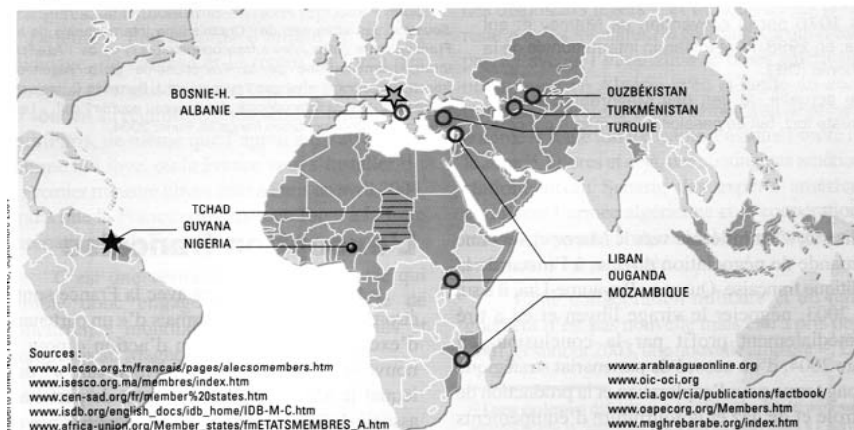
<sup>13</sup> THIAM Bachir, "Nos émigrés du Sud", *Maroc Hebdo International*, n°467, 1- 7 juin 2001, p20-21.

<sup>14</sup> LAHLOU Mehdi, "Filières migratoires subsahariennes vers l'Europe (via le Maghreb)", dans Laurence Marfaing et Steffen Wippel (dir.), *les relations transsahariennes à l'époque contemporaine : un espace en pleine mutation*, 2004, p125.

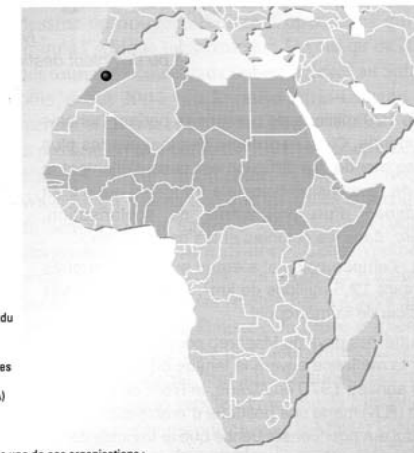
#### Organisations arabes



#### Organisations islamiques



#### Organisations régionales



#### Organisations régionales auxquelles le Maroc participe est intégré

Source : DAOUZ Zakya, "Les diplomaties du Maghreb : une réorganisation stratégique vers les Etats-Unis", dans *Questions internationales : Le Maghreb*, n°10, novembre-décembre 2004, la Documentation française, p81.

## Asile et réfugiés au Maroc

**Mon intérêt ici est de m'intéresser à la protection accordée aux réfugiés au Maroc, migrants bénéficiant d'un statut particulier.**

**Comme préliminaire, il est important de comprendre succinctement comment s'est constitué historiquement l'asile au Maroc.**

**Quelle est donc la tradition marocaine, voire musulmane, en matière d'asile ?**

**Comment le Maroc s'est-il saisi de l'instrument international qu'est la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés?**

**Quelle est la législation en vigueur concernant les réfugiés au Maroc ?**

**Enfin, quelle est la protection des réfugiés et demandeurs d'asile dans les faits ? Dans quelles conditions vit cette population au Maroc ?**

**Cette connaissance continuera à être approfondie et affinée au cours de ma seconde partie de volontariat...**

## Historique de l'asile au Maroc

### Histoire de l'asile au Maroc.

La pratique d'une politique d'asile et de protection correspond à une tradition des communautés marocaines depuis l'Antiquité. Les traditions de l'Islam au Maroc ont perpétué cette pratique humanitaire au nom de Al Aman (paix/ protection) et de la protection de El Hijra (exile/ migration), caractère sacré de l'hospitalité et de la paix accordée. L'Aman (asile pour réfugié) est ainsi un "*devoir de tout individu vivant au sein de la communauté musulmane qui doit l'accorder, sans distinction de race, de sexe, de statut social ou même de religion*"<sup>15</sup>.

C'est sous protectorat, le 23 juin 1954, que la France a ratifié, au nom du Maroc, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951.

### Le Maroc et la Convention de Genève relative au statut des réfugiés

Le Maroc a confirmé la ratification de la Convention de Genève de 1951, le 7 novembre 1956 et a ratifié, le 20 avril 1970, le Protocole de New York du 31 janvier 1967 relatif au statut des réfugiés.

**L'article 1er de la Convention de Genève du 28 juillet 1951** (complété par le Protocole de 1967) **définit le réfugié** comme étant la personne qui "*craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays*".

### Le Maroc et sa procédure d'asile

La procédure pour obtenir le statut de réfugié est définie par l'Etat d'accueil (principe de souveraineté nationale). Au Maroc, c'est le décret n° 5-

<sup>15</sup> Réfugié "*pour qui il est impossible de continuer à vivre dans sa communauté d'origine parce qu'il est persécuté ou exposé à une injustice*", EL MADMAD Khadija (dir.), "Les réfugiés et apatrides au Maroc", Minbar Al Jamiaa, n°3, "Regards croisés sur l'étranger", Meknès, 2001, p53.

57-1256 du 29/08/1957, entré en vigueur le 06/09/1957, qui fixe les modalités d'application de la Convention relative au statut des réfugiés et qui confie la protection juridique et administrative des réfugiés au Bureau Marocain des Réfugiés et Apatrides (BMRA), relevant du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

Pour l'instant, dans les faits, ce bureau ne siège pas et il n'existe donc aucune procédure d'asile nationale.

En l'absence d'une procédure nationale d'asile et d'un organisme gouvernemental chargé de gérer les demandes d'asile et les réfugiés, c'est l'agence des Nations unies pour les Réfugiés, l'UNHCR, qui s'en charge.

Formellement, une fois que leur statut est octroyé, les réfugiés qui viennent d'obtenir le statut de réfugié de l'UNHCR doivent encore demander l'asile aux autorités marocaines, par le biais du BMRA, qui peut leur refuser ou prendre plusieurs années pour mener une enquête.

Mais le BMRA ne se réunit pas et la procédure s'arrête donc au niveau de la reconnaissance du statut par l'UNHCR.

Les cartes de séjour n'étant pas octroyées, l'accès des réfugiés au travail régulier est impossible et l'accès aux services très difficile.

## Le cadre légal de la protection des réfugiés au Maroc

### Les droits des réfugiés selon la Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugié

- Le droit au non-refoulement (Article 33) :

*"Aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques"*(Art. 33.1).

Il est également établi que *"les Etats ne peuvent renvoyer un réfugié ou un demandeur d'asile vers un pays tiers que s'ils sont protégés dans ce pays contre des mesures de refoulement et s'ils sont autorisés à y rester et traités conformément aux normes humanitaires"*.

- La protection contre l'expulsion (Article 32)

- La protection contre les sanctions à l'immigration illégale (Article 31) :

*"les Etats contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposent des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulière"*.

Les réfugiés doivent pouvoir bénéficier de droits fondamentaux au moins équivalents aux libertés accordées aux étrangers en situation régulière.

Ainsi, tout réfugié doit :

- Etre protégé contre la discrimination (Art.3),

- Pouvoir pratiquer sa religion (Art.4),

- Pouvoir posséder des documents d'identité et des documents de voyage (Art.27) et pouvoir circuler librement (Art 26),

- Bénéficier de droits relatifs à l'exercice d'une activité professionnelle (Art. 17, 18, 19),

- Avoir accès à un logement, à l'enseignement et à des aides spécifiques (Art. 21,22, 23),

Les réfugiés se doivent en particulier de respecter les lois et règlements de leur pays d'accueil (Art2).

Au-delà, une solution durable doit être cherchée pour le réfugié, entre l'intégration sur place, le rapatriement librement consenti (si la situation de son pays d'origine le permet) ou la réinstallation (installation légale d'un réfugié dans un autre pays qui l'accepte).

### D'autres textes protégeant les réfugiés,

Le Maroc est également signataire de la Convention de l'Organisation de Unité Africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et donnant une définition plus large du réfugié en reconnaissant comme tel *"toute personne qui, du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa*

*résidence habituelle pour chercher un refuge dans un autre endroit à l'extérieur de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité".*

La Convention de 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, indique qu'"*aucun Etat partie n'expulsera, ne refoulera, ni n'extradera une personne vers un autre Etat où il a des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être soumise à la torture*" (Art.3).

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 indique que "*devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays*" (Art.14).

### **Les réfugiés dans la législation marocaine**

Certains aspects de la loi n°02-03 du 11 novembre 2003<sup>16</sup>, relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière<sup>17</sup>, ont indéniablement des implications en matière de droit d'asile : dispositions concernant l'entrée sur le territoire (qui conditionne l'accès à la procédure de demande d'asile), sur son refus ou ayant trait aux mesures d'éloignement.

La loi n°02-03 reprend notamment le droit au non-refoulement des réfugiés et demandeurs d'asile. Cette loi intègre également des mesures de protection dont les plus importantes :

- L'article 1 qui reprend les Conventions internationales « *dûment publiées* » par le Maroc : "*Sous réserve de l'effet des conventions internationales dûment publiées, l'entrée et le séjour des étrangers au Royaume du Maroc sont régis par les dispositions de la présente loi*".

- L'article 26 qui envisage le cas des réfugiés dans son alinéa 2 : Ainsi, ne peut faire l'objet d'une décision d'expulsion, notamment : "*L'étranger résidant régulièrement au Maroc sous couvert de l'un des titres de séjour prévus par la présente loi ou les conventions internationales, qui n'a pas été condamné définitivement à une peine au moins égale à un an d'emprisonnement sans sursis*"

<sup>16</sup> Disponible sur <http://www.justice.gov.ma>

<sup>17</sup> Loi promulguée le 11 novembre 2003 par le Dahir n°1-03-196 du 16 ramadan 1424

## **La journée mondiale des réfugiés à Rabat**

Le 20 juin, la célébration de la journée mondiale du Réfugié a été l'occasion de faire le point sur la situation des réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc. Parallèlement à la réception officielle organisée par le HCR, débutait le festival Rabat Africa, coorganisé par la Fondation Orient Occident et le HCR.

### **Statistiques du HCR et discours officiels à l'occasion de la journée mondiale des migrants.**

Lors de la réception organisée dans le très prestigieux hôtel Farah à Rabat, le HCR a présenté ses statistiques au 31 mai 2008. L'agence a donc sous son mandat 832 réfugiés statutaires dont :

- 236 (28,37%) de ressortissants de RDC
- 300 (36,05%) ivoiriens
- 112 (13,46%) irakiens

Le reste de la population réfugiée est essentiellement constitué de Sierra Leonais, de Libériens et de Palestiniens avec néanmoins 90 ressortissants d'autres nationalités.

Le HCR dénombre également 189 enfants de réfugiés (dont 122 ont entre 5 et 17 ans) et 250 femmes réfugiés (dont 157 ont entre 18 et 59 ans et 61 entre 5 et 17 ans).

Cette réception a été l'occasion de différentes prises de paroles dont celle du responsable du bureau du HCR à Rabat, M. Yohannes van der klauuw qui a souligné le caractère mixte de l'immigration au Maroc induisant des difficultés au traitement de la question migratoire, ainsi que la nécessaire collaboration des autorités marocaine pour permettre l'application effective de la Convention de Genève de 1951 ratifiée par le Maroc. M. Van der Klauuw a en particulier souligné la nécessité d'accélérer la régularisation des réfugiés statutaires par les autorités marocaines en leur accordant leurs droits, et notamment celui de travailler, par l'obtention d'un titre de séjour tel que prévu par la reconnaissance du statut de réfugié. Il a rappelé et félicité le Maroc qui fait aujourd'hui partie des 40 premiers donateurs majeurs du programme du HCR dans le monde.

Le représentant des autorités marocaines a évoqué la stratégie de lutte contre l'immigration clandestine mise en œuvre par le Maroc (migrants convaincus de "rentrer volontairement chez eux", réseaux démantelés, lutte contre le trafic, exercice de la souveraineté du Maroc sur son territoire, etc.)

Une mise à niveau du cadre législatif marocain sur l'asile a été annoncée.

Préalablement, une commission interministérielle a été créée afin d'échanger et de s'informer sur les différentes pratiques, afin de proposer au gouvernement "un modèle" pouvant se conformer aux engagements internationaux du Maroc.

La Déclaration du Haut Commissaire pour la Journée mondiale du réfugié 2008 a été lue à haute voix<sup>18</sup>

Le coordinateur du système des Nations unies au Maroc qui a conclu la matinée a souligné dans son discours à plusieurs reprises le "courage" des réfugiés et des migrants irréguliers et la nécessité de respecter leurs droits fondamentaux.

### **La Fondation Orient Occident et le HCR**

La Fondation Orient Occident (FOO), en partenariat avec le HCR, propose différents programmes pour les réfugiés reconnus sous le mandat du HCR :

- Apprentissage des petits métiers (ex : mécanique, plomberie, coiffure, etc.),
- Formations professionnelles spécialisées (ex : informatique et réseau avancé, aide soignante, marketing),
- Accompagnement à l'insertion professionnelle,
- Centre d'écoute, d'orientation et de prévention SIDA.

Parallèlement, la Fondation accueille un public plus large de migrants subsahariens (440 migrants subsahariens inscrits au centre en 2007) et de marocains, leur permettant notamment d'avoir accès aux ouvrages de la bibliothèque, à la cafétéria, à la salle de lecture et à l'espace cyber.

Mais l'un des axes majeurs de la FOO est la mise en valeur de la

<sup>18</sup><http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=485b86532>

culture africaine au travers de l'interculturalité (et donc intégrée dans son milieu local marocain).

A cela s'ajoute un objectif de promotion du droit des réfugiés (conférence, colloque).

### **Le festival Rabat Africa 2008 comme lieu d'expression artistique pour les réfugiés subsahariens et comme lieu d'échange interculturel.**

A l'occasion de la Journée Mondiale du Réfugié, et en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés, La Fondation Orient-Occident a organisé l'édition 2008 du Festival Rabat AFRICA<sup>19</sup>, qui s'est tenu du 20 au 23 Juin 2007 qui se voulait un événement symbolique "*de dialogue et d'expression culturelle*".

Cela a été un temps de rencontre où l'on pouvait se procurer, en un même lieu, non seulement quelques noix de cola, de l'huile de palme, des tenues traditionnelles mais également d'identifier de nouveau(x) couturier(s) disposés à louer leurs services et retrouver les sculptures et les mini-vélos montés de l'ASAREM (Association Des Artistes Réfugiés au Maroc).



Parallèlement, des stands d'autres partenaires du HCR présentant leur action en faveur des réfugiés reconnus sous le mandat du HCR au Maroc : l'AMAPPE (Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise) pour la création ou le renforcement des Activités Génératrices de Revenus et l'OPALS (Organisation Panafricaine de Lutte contre le SIDA) pour l'accès aux soins.

<sup>19</sup>Voir sur <http://www.fondation.orient-occident.org/Edition-2008>



Se sont donc alterné des concerts, des ateliers organisés autour de la sculpture, du théâtre, de la danse, etc., et des temps d'échanges et de prises de paroles et de position.

### **L'occasion de prises de paroles**

Alors que les réfugiés et demandeurs d'asile n'étaient pas conviés à la réception organisée dans la matinée, c'est dans le cadre du festival Rabat Africa et de sa table ronde sur "la situation des réfugiés au Maroc", que les migrants ont parlé de leurs conditions de vie, de leurs relations avec les autorités et la population marocaine, de leurs frustrations vis à vis de leurs droits et de la protection accordée par le HCR et ... de leur ras le bol d'entendre répéter tous les ans à la même date les mêmes choses, se plaindre de leurs situations mais constater une évolution insignifiante au niveau de l'autonomie acquise. Des formations sans titre de séjour et sans autorisation de travailler. Un temps perdu ?

*"Nous sommes dans une prison ouverte"* a lancé l'un d'eux... reconnu réfugié donc pouvant à priori prétendre à certains droits mais sans y avoir accès, sans pouvoir subvenir à leurs besoins, dépendants et vulnérables, mais dorénavant liés et réfugiés au Maroc !



## Mobilisations et plaidoyer en faveur des droits des migrants

La notion de société civile renvoie à l'ensemble des mouvements, associations ou simples citoyens, indépendants de l'Etat, dont le but est de transformer, par des efforts communs, les politiques, les normes ou les structures sociales, à l'échelon national ou international<sup>20</sup>.



*Autour de la question migratoire et de la défense des droits des migrants, les sociétés civiles de différents pays ou La société civile se mobilise(nt) de manière de plus en plus transfrontalière et coordonnée, au travers d'organisations en réseaux qui « luttent ensemble » pour des revendications communes. Ces « regroupements » ne sont pas toujours homogènes, grandissent dans des confrontations d'idéologies, de modes de*

*fonctionnement, de cultures, etc., qui les rendent parfois imprévisibles et bouillonnantes...*

*Petit aperçu...*

<sup>20</sup> [http://www.ritimo.org/F/Droit/DHmulti/f0121\\_ess\\_dhmulti\\_glossaire.html](http://www.ritimo.org/F/Droit/DHmulti/f0121_ess_dhmulti_glossaire.html)

## Des migrants subsahariens plus engagés dans la connaissance de leurs droits et dans la société civile

18 juin 2008

### La mise en place et le renforcement des réseaux militants.

La **plateforme migrants** s'est constituée en mars 2004 autour d'une dizaine d'associations impliquées au Maroc en vue :

- d'une meilleure efficacité des actions entreprises en faveur de la population migrante,
  - d'un renforcement de la coordination, des échanges et de l'information,
  - de la mise en synergie des ressources et moyens dont chacun dispose,
- Avec une importance accordée au respect de la spécificité de chaque organisation membre.

La plateforme migrant a été à l'origine et organisatrice de la **conférence non gouvernementale euro-africaine sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation du 30 juin et 1er juillet 2006** (Harhoura).

Cette conférence a été l'occasion de faire se rencontrer des associations actives au Maroc ou venues d'Europe et d'Afrique, autour d'ateliers et de débats sur notamment :

- le respect des droits fondamentaux,
- la liberté de circulation pour tous,
- la réhabilitation du droit d'asile,
- les politiques sécuritaires,
- le développement et le partage de la prospérité,
- les politiques d'accueil et d'intégration pour les droits du travailleur et du citoyen migrant,

De cette dynamique a émergé un **Manifeste euro-africain**<sup>21</sup> et un **comité de suivi**, chargé de veiller et de soutenir l'avancée des revendications et des principes qui y sont prônés.

<sup>21</sup> [www.manifeste-africain.org](http://www.manifeste-africain.org)

La plateforme migrants s'est aujourd'hui effacée face à la dynamique du manifeste euro-africain.

Ainsi, le réseau s'est élargi et les membres tentent d'agir ensemble notamment dans le cadre de campagnes de mobilisation conjointes (ex : Forums Social Maghrébin, université d'été du CRID, Forum Social Mondial des Migrations<sup>22</sup>).

Les mobilisations s'organisent parfois en lien avec d'autres réseaux, dont font partie certaines associations du réseau euro-africain, comme le réseau **Migreurop**<sup>23</sup>.

### **Migrants et connaissance de leurs droits.**

Selon l'enquête menée par la Cimade et l'AFVIC en octobre 2004<sup>24</sup>, 81% des subsahariens rencontrés, ont répondu ne pas connaître les législations marocaines et européennes sur l'immigration. Conscientes du flou qui entoure les droits des migrants, l'AFVIC et la Cimade ont organisé en 2005 la formation Asil'Maroc, relative à la protection des réfugiés et à la situation des migrants et des demandeurs d'asile en transit au Maroc, qui avait pour but de "*renforcer les capacités des militants dans le domaine de l'aide individuelle aux demandeurs d'asile et aux migrants mais aussi plus généralement d'alerter les acteurs associatifs sur les enjeux relatifs aux questions migratoires, au niveau national, européen et international*"<sup>25</sup>.

Au-delà, cette formation a permis à des représentants ou bénévoles d'associations regroupant des demandeurs d'asile, réfugiés ou migrants de

<sup>22</sup> <http://www.fsmm2008.org>

<sup>23</sup> <http://www.migreurop.org>

<sup>24</sup> WENDER Anne Sophie (dir.), Gourougou, Bel younes, Oujda : la situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'union européenne, Cimade, Service des Solidarités Internationales, octobre 2004, p23

<sup>25</sup> AFVIC, Cimade, Actes de la formation Asil'Maroc, juin 2006, p3, disponible sur [http://www.afvic.info/documents/AFVIC\\_CIMADE\\_Formation\\_Asilmaroc\\_juin\\_2006.pdf](http://www.afvic.info/documents/AFVIC_CIMADE_Formation_Asilmaroc_juin_2006.pdf)

bénéficier d'un apprentissage concernant leurs droits et le contexte des



décisions politiques prises. D'autres initiatives similaires dont ont pu bénéficier des migrants subsahariens notamment irréguliers ont été menées (conférences, rencontres, réunions de réseaux, etc.).

Mieux informés, les actions des militants subsahariens sont maintenant plus ciblées et leurs positions plus marquées dans le cadre des réseaux militants.

### **Les associations de migrants subsahariens dans la société civile marocaine**

Ayant été les premières à dénoncer la situation des migrants autour notamment des événements de Ceuta et Melilla<sup>26</sup>, les associations d'aide aux migrants et de défense des droits de l'Homme ont continuées à se mobiliser au travers d'abord de la plateforme migrants, dans un ensemble d'actions et de dénonciations des violations des droits des migrants.

Parallèlement, les migrants subsahariens se rendent de plus en plus visibles, au travers notamment d'une véritable inflation d'associations<sup>27</sup> ou

<sup>26</sup> <http://www.migreurop.org/rubrique177.html>

<sup>27</sup> Inflation également visible pour les associations marocaine en lien avec la

collectifs de migrants constitués selon la communauté nationale, selon le statut, selon l'orientation et/ou l'attache politique et plus récemment selon le sexe (association des femmes subsahariennes au Maroc).

Les migrants se regroupaient déjà souvent sous la bannière d'une communauté nationale plus ou moins organisée et hiérarchisée.

Les associations « pionnières » (ARCOM, le Collectif des réfugiés, le Conseil des migrants subsahariens, ...) existent toujours, ont subies des changements (ex : réinstallations de membres à l'étranger) et de nouvelles associations ont été créées.

Ces associations de migrants subsahariens n'existent que par la reconnaissance qu'en ont les migrants et la société civile dans son ensemble. Elles n'ont donc aucune existence officielle.

Les formations et l'information dont bénéficient les migrants subsahariens ont amenées certains migrants à revendiquer leurs "droits" (communiqués, sit-in, etc.). Les revendications des migrants subsahariens au Maroc trouvent aussi leur cadre d'action dans le mouvement militant marocain et européen qui les soutient et les protège par des initiatives conjointes (manifestations, manifestes, conférences) et par des relations constantes qui permettent de réaliser un travail de vigilance (listes de diffusion) et de plaidoyer.

Néanmoins, une majorité de migrants reste distante des associations et/ou de la connaissance de leurs droits, ne se sentant pas concernés, cherchant d'abord et essentiellement à survivre ou semblant ne se faire aucune illusion quant à l'impact de l'action associative et militante sur leur « sort ».

Les initiatives et revendications des réfugiés à l'encontre du HCR (et par ce biais pour leur reconnaissance par les autorités marocaines) sont régulières. Ces actions consolident un mouvement associatif amené à terme à se saisir de différentes questions relatives aux droits des migrants, au fur-et-à-mesure de l'avancée du Maroc sur la voie du respect des droits de l'Homme en général et des migrants en particulier.

---

thématique migratoire.

*"L'accès à la justice est la conséquence de l'existence de droits, mais l'accès à la justice peut aussi être le moyen d'accéder au droit"<sup>28</sup>.*

---

<sup>28</sup> FRANGUIADAKIS Spyros, JAILLARDON Edith, BELKIS Dominique, En quête d'asile : aide associative et accès au(x) droit(s), collection droit et société, Paris, 2004, p20.

## Réflexions autour de l'organisation au Maroc du FSMaghrébin

12 mai 2008

### L'intégration de la société civile marocaine à la dynamique des Forums Sociaux

Le FSMaghrébin, ce n'est pas la migration et ses acteurs pris isolément mais un réseau, un ensemble d'associations œuvrant dans différents domaines et unies autour d'un même projet : lier les luttes locales et nationales ou régionales entre elles, mettre en évidence la diversité des contestations, intégrer une plus grande collaboration entre acteurs de mouvements différents, placer les besoins humains en priorité, ouvrir un lieu d'expression large et accessible à tous les acteurs de la société civile, etc.

La dynamique des forums sociaux ne m'est familière qu'à travers des échos ou informations que j'ai pu avoir en France, concernant les forums sociaux en général ou plus particulièrement au Maroc. C'est donc la dynamique des forums sociaux au Maroc que je découvre par la participation à la réflexion sur l'organisation du prochain FSMaghrébin de juillet 2008.

L'expérience des Forums Sociaux à travers le monde a permis de mettre en avant le rôle de la société civile dans son ensemble et l'intérêt du réseau dans l'efficacité de l'action des associations en tant qu'entités individuelles et intégrées dans une toile horizontale de liens bénéfiques et d'échanges à un niveau local, national, régional et international.

L'acte précurseur en a été le premier Forum Social Mondial de Porto Alegre au Brésil en 2001 qui a permis entre autres à des militants marocains de participer à l'événement mondial et de se saisir de l'idée d'organiser des Forums Sociaux à un niveau local et régional dans le cadre de la Charte des principes du Forum Social Mondial (Porto Alegre – janvier 2001).

Le premier FSMaroc a eu lieu du 20 au 22 décembre 2002, avec une participation de 400 à 500 personnes. C'est au moment de la deuxième édition

du FSMaroc du 27 au 29 juillet 2004 que le premier appel pour un Forum Social Maghrébin est lancé.

Alors que le FSMaghrébin devait se tenir en Mauritanie, les autorités mauritaniennes, qui avaient d'abord donné leur accord, se rétractent et décident de reporter l'événement. Le Maroc se propose alors d'accueillir à Bouznika un Forum intitulé "marche des mouvements sociaux vers un Maghreb des Peuples et pour un monde meilleur" qui regroupera près de 1500 participants du 25 au 27 janvier 2008<sup>29</sup>.

C'est lors de la réunion du Comité de suivi du FSMaghrébin du 22 mars 2008 à Casablanca, qu'il a été décidé :

- de tenir le premier Forum Social Maghrébin les 25-26-27 juillet 2008 au Maroc,
- la deuxième session du Forum Social Maghrébin en 2009 en Mauritanie,
- d'appuyer la tenue du premier Forum Social Mauritanien.

### Les questions qui se posent à l'organisation du FSMaghrébin au Maroc en juillet 2008

*La participation à la réunion préparatoire du FSMaghrébin du 2 mai 2008 m'a permis de percevoir et de pressentir certaines interrogations et risques inhérents à l'organisation d'un tel événement. Les questions à l'ordre du jour concernaient notamment le lieu de la tenue du forum, les objectifs de participations, la gestion des inscriptions, les questions de financement, etc.*

Au-delà du côté organisationnel, ce sont des préoccupations liées à l'accès à l'information et à l'espace d'expression que constitue le Forum Social pour le plus grand nombre qui peuvent être soulevées.

A cela s'ajoute la prise en compte nécessaire du contexte socio-politique dans lequel se tient chaque Forum Social et de l'évolution des mouvements qui constituent la dynamique de la société civile. Les organisateurs se doivent donc d'être en phase avec les acteurs de terrains, leurs revendications et leurs

---

<sup>29</sup> Voir les articles de Souad, volontaire du FMAS et d'Echanges et Partenariats, ayant participé à l'organisation du Forum "marche des mouvements sociaux vers un Maghreb des peuples et pour un monde meilleur" (Bouznika janvier 2008)

mobilisations pour permettre à ces préoccupations de s'exprimer. Cette seule affirmation soulève ses difficultés : comment évaluer les préoccupations de la population ? Quelles organisations peuvent se prévaloir d'être porte-paroles des préoccupations principales de la population ?

### La participation de mouvements sociaux diversifiés

De tels événements nécessitent la constitution de comités d'organisation et de réflexion qui permettent une répartition des tâches et une cohérence dans l'organisation. Au-delà s'ajoute l'intégration à l'organisation de mouvements sociaux diversifiés. La constitution de tels groupes pose la question des modalités d'intégration des organisations de la société civile à la dynamique. Ainsi, comment mobiliser les organisations de la société civile ? Quelle communication met-on en place et comment est envisagée la participation des associations volontaires ? Sur quels critères se constituent les groupes organisateurs et fixant les axes thématiques ?

Soulignons ici le fait que le rôle des organisateurs n'est pas d'orienter le débat mais de fixer des lignes générales permettant l'expression libre et diversifiée des participants. Néanmoins, quels impacts le choix des organisateurs et par ceux-ci des thématiques et des axes de travail peuvent-ils avoir sur l'orientation donnée aux débats lors du Forum ?

La multiplication des Forums Sociaux à travers le monde amène à s'interroger sur les risques de la banalisation de ces événements et de reproduction d'une domination de certains courants idéologiques ou de certaines « mouvances associatives ».

### Quels participants ?

Doit-on laisser le Forum ouvert à tous sans conditionnalité pour atteindre une liberté d'expression « optimum » (si tant est que cela soit possible) ?

Un Forum ouvert sans qu'un nombre de participants limité soit fixé pose des problèmes logistiques non négligeables. La condition d'inscription préalable de tout participant adhérant aux objectifs et à la philosophie du Forum Social semble avoir été l'option choisie par la majorité des Forum

Sociaux organisés de par le monde. La possibilité éventuelle de permettre aux personnes non-inscrites d'assister ou de participer à certaines activités déterminées amène à d'autres préoccupations (sécurité, choix des espaces, etc.). Ainsi, en intégrant les questions logistiques et pour permettre une participation large et diversifiée, le comité d'organisation du FSMaghrébin a eu à débattre des objectifs de participation et des modalités de « gestion » des participants. Combien le FSMaghrébin peut-il assumer de participants ? Doit-on limiter le nombre de participants par organisation ?

### La question de la prise en charge des frais de participation

Faut-il prendre en charge les frais de certains participants éloignés géographiquement et/ou dont les moyens financiers limités pourraient remettre en question leur participation ? Quels sont les délais à fixer pour une demande de prise en charge financière ? Quelle(s) prise(s) en charge doit(vent)-être proposée(s) (billet d'avion, repas, hébergement, per diem ?) ? Quelle peut-être la participation financière demandée pour chaque participant au Forum et qui se doit de rester symbolique tout en contribuant à la bonne tenue de l'événement ?, etc.

Ces choix déterminent des éléments essentiels de l'organisation.

### D'autres contraintes liées au lieu de déroulement du Forum

Existent-ils des espaces permettant l'organisation de tels événements ? Sera-t-il possible d'obtenir l'autorisation des autorités ? Sous quelle(s) condition(s) ? Quelles sont les possibilités d'hébergement possibles (avec ou sans prise en charge) ?

Avec quels moyens peut-on assumer l'organisation de l'évènement ? Faut-il chercher des financements ?

Qui doit s'occuper et être responsable de la logistique induite par l'organisation du Forum ? Les organisateurs n'étant souvent pas des professionnels en organisation d'évènements mais des organisations de la société civile, l'organisation du Forum Social constitue une charge supplémentaire qui s'ajoute aux activités quotidiennes de la structure et de ses membres. Face à ce constat, j'ai pu me demander si le retrait de certains acteurs de terrains n'en découlait pas.

Est-ce que le fait de participer activement à l'organisation d'un événement n'induit pas le risque de s'appropriier l'événement en lui-même en mettant les autres associations, peut-être moins disponibles, au second plan et de limiter la diversification des opinions exprimées au cours du Forum Social.

Un partage des tâches, le plus poussé possible, en lien direct avec une large communication, constituent une garantie supplémentaire contre ces dérives.

### La nécessaire communication

La communication induit non seulement l'échange d'informations mais permet également, dans le cadre du comité d'organisation, de débattre et de prendre en compte la diversité des opinions dans toute prise de décision majeure.

Les modalités de communication établissent dans une large part la visibilité, l'impact et la légitimité de la manifestation en tant que Forum Social (selon ses modalités d'organisation, d'ouverture à une participation large et dans le respect des objectifs affichés).

C'est au travers de remises en question de l'ordre établi que le FSM a joué un rôle dans l'émergence d'une nouvelle culture politique.

Pour ce qui est du FSMagheb prévu en juillet 2008, l'état d'esprit est le même que pour les autres Forums Sociaux organisés au Maroc et les thématiques retenues<sup>30</sup> semblent bien d'actualité !

Soulignons le fait qu'une fois les questions posées, la réponse ne correspond pas toujours au règlement partiel ou complet du problème mais à l'intégration des risques induits dans l'organisation et l'évaluation de l'événement, pour tendre toujours plus vers une amélioration de la dynamique.

---

<sup>30</sup> 1\ Mouvements sociaux (syndicats, mouvements revendicatifs, travail de proximité), 2\ démocratie, droits de l'homme et diversité culturelle, 3\ les migrations 4\ résolution des conflits au Maghreb 5\ les femmes 6\ les Jeunes 7\ Eau et environnement 8\ Impérialisme et militarisme 9\ Culture et média

Le Forum Social devient alors « *un processus permanent de recherche et d'élaboration d'alternatives* ».

**2ème point de la Charte des principes du Forum Social Mondial**

## La thématique migratoire dans le cadre des forums sociaux au Maroc

Au niveau des forums Sociaux Marocains, les préoccupations liées à la thématique de la migration sont déjà bien présentes et explicitées dans l'appel du Premier forum Social Maroc.

La rencontre de Bouznika du 25-26 et 27 Janvier 2008 s'inscrit dans la mobilisation mondiale des mouvements sociaux à l'appel du Forum Social Mondial. Cette rencontre a permis notamment la mise en place d'une **plate-forme internationale des migrants, des réfugiés et demandeurs d'asile** et le **renforcement du réseau du Manifeste euro-africain sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation**, avec la mise en place de son comité international et l'élaboration d'un **communiqué final de l'Assemblée des migrants**<sup>31</sup>.

Au-delà, l'Assemblée des Peuples du Maghreb a pu dégager les principes fondateurs d'une **Charte des Citoyens du Maghreb** pour l'édification d'un autre Maghreb; un Maghreb des Peuples dont les migrants participeraient à la construction. Le rôle des migrants est donc souligné ainsi que la nécessité de défendre les droits des migrants dans les pays d'accueil.

Le choix adopté par les acteurs de l'Assemblée préparatoire du FSMaghrébin de clore l'événement en embarquant à Rabat sur le fleuve Bou Regreg dans des « pateras de la dignité » marque l'importance accordée dans ces dynamiques, actuellement et de plus en plus, à la question migratoire.

Lors de la réunion de préparation du FSMaghrébin de juillet 2008, la question migratoire a fait partie intégrante des préoccupations des organisateurs présents. Au-delà de la présence de membres du GADEM, les organisateurs ont intégrés cette question dans le cadre non seulement des ateliers thématiques et dans les modalités d'intégration de migrants au Forum, mais également dans des préoccupations organisationnelles. Pour le choix de la ville, il a par exemple été fait référence à la symbolique du caractère frontalier d'Oujda.

<sup>31</sup> [http://www.atmf.org/article.php3?id\\_article=968](http://www.atmf.org/article.php3?id_article=968)

## Pour aller plus loin :

### Comptes rendus, documents de réflexion, ateliers, etc.

<http://www.forumsocialmaroc.net/>

Forum Social Maghreb: <http://www.fsmaghreb.org/>

Forum social Mondial des Migrations (Madrid – septembre 2008) :  
<http://www.fsmm2008.org/fr/>

Portail de la société civile Maghreb : <http://www.e-joussour.net>

Charte des principes du Forum Social Mondial (Porto Alegre – janvier 2001)  
sur : <http://www.forumsocialmundial.org>.

<http://www.manifeste-euroafricain.org/>



## Le traitement de la question migratoire : entre discours et pratiques.

*Les événements de Ceuta et Melilla et les arrestations collectives qui ont suivies ont permis, au travers des refoulements dans le désert, de mettre le doigt sur certaines pratiques des autorités marocaines en matière de « gestion des « flux « migratoires » » ».*

*Les rafles de « grandes ampleurs » semblent ne plus être pratiquées alors même que s'y sont substituées des arrestations collectives sporadiques, effectivement moins massives mais qui semblent plus nombreuses.*

*Néanmoins, au cours de ces opérations, le Ministère de l'intérieur est omniprésent et la justice n'intervient que très peu. Les pratiques restent opaques.*

*Les migrants subsahariens arrêtés (au faciès ?) ne reçoivent pas de notification et n'ont donc pas droit au recours. Les délais de rétentions et les procédures prévues par la législation marocaine ne sont que peu respectées et les migrants n'ont souvent ni droit à la défense, ni droit de communiquer avec l'extérieur (autorités consulaires, etc.).*

*Au-delà, certains traitements humiliants et dégradants, certaines attitudes racistes, voire certaines violences, sont rapportés régulièrement.*

*Comment les autorités appréhendent-elles le droit des étrangers et la législation marocaine ?*

*Comment sont appliquées les procédures ?*

*Comment les autorités (parlementaires, etc.) s'impliquent-elles dans ces thématiques et dans leur rôle de contrôle et d'interpellation des différents pouvoirs ?*



## **L'Union Parlementaire Africaine (UPA) débat à Rabat de la migration.**

*14 juin 2008*

**Du 22 au 24 mai s'est tenue à Rabat une conférence qui a rassemblé les représentants de 26 parlements africains (sur 40 parlements nationaux que regroupe l'UPA) autour du thème "Afrique et migration : les défis, les problèmes et les solutions".**

La migration est devenue l'un des enjeux central de notre temps :

- pour chaque pays, en rapport avec ses ressortissants « propres » qui émigrent et les personnes étrangères qui transitent ou s'installent sur le territoire,
- entre Etats, pour ce qui est de la circulation des ressortissants, des conditions, voire des conditionnalités de cette circulation, au sein d'une zone géographique, d'une région, d'une communauté (CEDEAO par exemple) ou d'une union régionale (UE par exemple).

### **L'Union Parlementaire Africaine**

L'Union Parlementaire Africaine (ex-union des parlementaires africains) a été créée le 13 février 1976 à Abidjan pour :

- Rassembler toutes les institutions parlementaires des Etats Africains ;
- Favoriser les contacts entre les parlementaires Africains d'une part et avec le reste du monde d'autre part ;
- Contribuer au renforcement de l'institution parlementaire en Afrique, à la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de l'Unité Africaine (ex-Organisation de l'Unité Africaine) pour l'établissement d'une paix durable.

Ses lois fondamentales ont été amendées et adaptées au cours de la 22ème session tenue les 17 et 18 septembre 1999 à Luanda (Angola).

### **Débats, constats et participation du GADEM**

Nous sommes rarement autorisés à assister à des débats à l'intérieur du parlement, lieu symbole de la représentation du peuple, de la délibération

et du pouvoir législatif.

J'ai d'abord pu assister à l'atelier sur « Migration et Droits de l'Homme : réguler les migrations dans le respect des droits de l'Homme ». Il était intéressant de noter l'intérêt affiché par chaque pays, les positions explicités (sans savoir obligatoirement quel(s) parti(s) politique(s) s'exprimai(en)t alors), les lacunes en informations que certains n'ont pas cachées, etc.

Cet atelier a eu comme axe directeur la Convention relative aux droits de tous les travailleurs migrants et membres de leur famille.

Cet axe m'intéressait particulièrement, s'intégrant à mes missions de volontaire au GADEM, dont l'une consiste justement en la participation à l'élaboration d'un rapport alternatif concernant l'application de ladite Convention au Maroc.

Il m'a donc été donné d'écouter le plaidoyer de la représentante de la Commission des Droits de l'Homme en faveur de la ratification de cette Convention. Il était important d'entendre les arguments énoncés. Les participants étaient des personnes ayant une voix et la possibilité de s'exprimer même à échelle locale pour faire évoluer les choses et les approches concernant la migration.

Ces débats ont soulevés le problème de la nécessaire mise à niveau minimale pour les parlementaires présents (donc s'intéressant à la question migratoire) de leurs connaissances liées aux droits en général, aux migrants en particulier et à l'application de ces droits dans chaque pays.

Pour illustration, certains parlementaires, informés du fait que ladite Convention n'avait pas été ratifiée par leur pays, se sont levés en annonçant qu'ils demanderaient la ratification du texte international dès leur retour dans leur pays ...

D'autres semblaient davantage informés et sensibilisés à la question. Notons que le travail de sensibilisation a parfois été entamé bien plus en amont, comme pour l'AME (Association Malienne des Expulsés), qui avait déjà organisé une journée de discussion avec des parlementaires maliens, permettant ainsi une information et une sensibilisation des parlementaires maliens présents à Rabat peu avant la tenue de la Conférence de l'UPA. Les parlements nationaux sont donc appelés à se saisir de la question, à s'informer et à se positionner.

Il était également intéressant à ce titre de noter la différence d'approche et de positionnement entre les parlementaires qui percevaient la migration :

- Sous le prisme de l'émigré qui quitte le pays pour tenter sa chance dans un autre pays (potentiel source de devises étrangères, de développement des compétences, d'allègement pour le pays, etc.),
- Sous celui de l'immigré qui entre dans votre pays (avec des différences affichées et alimentées entre réfugiés et « migrants économiques »)
- Dans la globalité, en prenant en compte, et à des degrés pouvant être variables, l'ensemble des acteurs de la migration (émigré, immigré, trans-migrant) et à considérer qu'est migrant et concerné par les droits de l'Homme tant son compatriote qui quitte le pays que l'étranger qui pénètre dans le pays.

### **La déclaration finale : L'UPA se saisit de la question migratoire ?**

La conférence de Rabat, initiée avec le soutien de l'Union interparlementaire (UIP) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), avait pour objectifs d'approfondir la connaissance des législations internationales sur la migration, de présenter les expériences relatives à la protection des droits des migrants et d'échanger les points de vue sur les migrations régionales et internationales.

De cette conférence a émergé une déclaration finale, synthèse des recommandations émanant de chaque atelier.

Dans sa déclaration finale, l'UPA demande notamment aux Parlements des pays de l'Union européenne (UE) et au Parlement européen de ne pas voter de lois aggravant la situation des migrants installés dans le vieux continent, plaide pour réduire les flux migratoires et favoriser des réformes politiques visant la "démocratisation, la transparence, le respect des droits de l'Homme et le règlement négocié des conflits", demande aux gouvernements africains de créer une banque pour mobiliser les transferts de fonds effectués par les migrants, réaffirme que les Etats sont tenus de garantir à toute personne se trouvant sur leur territoire les droits énoncés dans les instruments internationaux, etc.

La déclaration finale rappelle également :

- la première conférence ministérielle Europe/Afrique sur la migration et le développement tenue à Rabat les 10 et 11 Juillet 2006;
- la position commune africaine sur la migration et le développement adoptée par l'Assemblée de l'Union Africaine à Banjul en Juillet 2006;

- la déclaration commune Afrique/Union Européenne sur la migration et le développement adoptée à Tripoli les 22 et 23 Novembre 2006;
- les résultats du Premier Forum International sur la migration et le développement tenu à Bruxelles du 9 au 11 Juillet 2007;
- le Deuxième Sommet Afrique/Union Européenne tenu à Lisbonne les 8 et 9 Décembre 2007
- le partenariat euro-méditerranéen dans le cadre du processus de Barcelone
- le dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée Ouest

Il reste donc à analyser les recommandations émanant de cette conférence afin de percevoir la manière de les appuyer, de les valoriser, de les rendre plus cohérentes ou de les déconstruire pour arriver à mieux comprendre le positionnement des parlementaires présents, des pays représentés et de parvenir à faire avancer la voix des migrants dans l'ensemble des enjeux qui cadrent la thématique migratoire (échanges économiques, rapport nord/sud, exode rurale, scolarisation et formation, sécheresse, fuite des cerveaux, chômage, pauvreté, etc.).

Le vecteur de débat et de communication que représentent l'UPA, et prise isolément, chaque unité parlementaire nationale, constitue un outil intéressant de plaidoyer et d'échanges entre société civile et parlementaires, même si le poids de ces recommandations reste limité.



Les parlementaires ont besoin de relais sur le terrain, les associations ont besoin d'être en lien constant avec ce terrain, les institutions diplomatiques ou onusiennes ont besoin de sociétés civiles libres et audacieuses, les électeurs ont besoin de représentants qui s'expriment pour eux...

Développer davantage de discussions et de plaidoyer auprès des parlementaires marocains constitue également un objectif à atteindre pour l'ensemble des défenseurs des droits des migrants au Maroc.

## Pour aller plus loin :

### Concernant l'UPA :

Statuts :

[http://www.27emeconferenceupa.dz/site\\_conference%20Fr/Statuts\\_Fr.pdf](http://www.27emeconferenceupa.dz/site_conference%20Fr/Statuts_Fr.pdf)

Règlement intérieur :

[http://www.27emeconferenceupa.dz/site\\_conference%20Fr/RegInter.pdf](http://www.27emeconferenceupa.dz/site_conference%20Fr/RegInter.pdf)

### Déclaration finale de l'UPA à Rabat :

[http://www.parlement.ma/fe/\\_actualites.php?filename=200805241722160](http://www.parlement.ma/fe/_actualites.php?filename=200805241722160)

### Le site de l'union interparlementaire :

<http://www.ipu.org>

### Le site de l'OIM :

<http://www.iom.int>

### Concernant la convention sur les droits de tous les travailleurs migrants et membres de leur famille :

Le texte : <http://huachen.org/french/law/cmw.htm>

### Portail pour la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants :

<http://www.december18.net>

### Le site de l'Association Malienne des Expulsés (AME)

<http://www.expulsesmaliens.org>

*Les législations se durcissent et les migrants sont stigmatisés. Mais en tant que militant comme en tant que citoyen, côtoyer une population "pourchassée" parce que criminalisée pose de nombreux problèmes notamment éthiques. Quelle est la limite entre l'engagement militant (citoyen?) et le travail "professionnel" ? (l'éternel dilemme engagement/distanciation) Lorsque l'"autre" est en souffrance, jusqu'où peut aller mon engagement ? Etc.*

*Petite histoire ...*

## **Délit de solidarité! Il y a un an les pêcheurs tunisiens d'Agrigente...**

21 août 2008

*C'est l'expérience vécue par 7 pêcheurs tunisiens, "tombés" sur une embarcation de migrants en naufrage.*

Les sept pêcheurs dits d'"Agrigente" ont porté secours à une embarcation gonflable en difficultés après avoir prévenus les autorités italiennes et tunisiennes. L'embarcation transportait 44 personnes dont 11 femmes (deux enceintes) ainsi que deux enfants, dont un handicapé.

Le droit international donne au pêcheur la possibilité de se diriger vers le port le plus proche de l'endroit où s'est déroulé le secours.

Le mauvais temps ne leur permettant pas de retourner vers la Tunisie, c'est donc vers les côtes italiennes qu'ils se sont dirigés.

Ils ont été arrêtés et mis en détention à leur arrivée au port de Lampedusa.

La mise en détention dure 42 jours et deux des bateaux à bords desquels travaillent ces pêcheurs sont confisqués par les autorités italiennes...

A la suite de l'intervention de plusieurs ONG de différents pays, ils ont été libérés mais leur bateau est toujours entre les mains des autorités italiennes.

Malgré les différents témoignages (migrants, autorités de Maltes, etc.) et

la pression exercée par les associations, la condamnation est maintenue pour des chefs d'inculpation passibles de peines allant jusqu'à quinze ans de prison, dont le délit de « favorisation de l'immigration clandestine ».

Ayant comparus une première fois en août 2007, l'affaire a été ajournée, la justice suivant son cours avec le risque d'envoyer un message inquiétant aux autres marins en condamnant les pêcheurs d'Agrigente (risque de 15 ans de réclusion).

Depuis, les bateaux confisqués empêchent un ensemble d'embarcations de sortir du port.



*C'est l'expérience que vivent les familles de 7 pêcheurs tunisiens et le destin de 70 familles "en sursis".*

Différentes associations se sont mobilisées<sup>32</sup> mais les pêcheurs d'Agrigente continuent de faire appel à la solidarité, le procès étant toujours en cours, les soutiens se sont aujourd'hui estompés.

Et ce cas est loin d'être isolé (médecin algérien récemment condamné à Maghnia, etc.), révélateur de la difficulté d'intervenir face au dilemme de l'aide à des personnes "criminalisées" parce qu'en situation administrativement irrégulière.

En France, depuis les années 90, des militants et des associations se mobilisent contre le "délit de solidarité" dans le cadre de la lutte contre "l'immigration clandestine" (intimidation contre l'hébergement d'exilés, notamment en centre d'accueil d'urgence inconditionnel, poursuites en justice, etc.).

C'est ainsi que 354 organisations, et près de 20 000 personnes ont à ce jour signé le « Manifeste des délinquants de la solidarité<sup>33</sup> » qui se conclut par cette phrase, écho d'autres démarches semblables « Si la solidarité est un délit, je demande à être poursuivi(e) pour ce délit ».

Le Manifeste non gouvernemental euro-africain sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation (1er juillet 2006) demande, quant à lui, la dépenalisation du délit de séjour irrégulier et de l'aide aux personnes contraintes à ce type de séjour.

Au-delà des positionnements personnels et de cette réflexion nécessaire, tout un chacun peut se retrouver un jour face à des personnes en péril. Et alors, l'identité ou la situation administrative de ces individus prendrait-elle une importance avant intervention ?

Quelle réaction avoir lorsque les Etats condamnent l'aide aux personnes en séjour irrégulier ?

---

<sup>32</sup> Migreurop, (presque) tout sur le procès d'Agrigente, sur <http://www.migreurop.org/article1193.html>

<sup>33</sup> Disponible sur <http://www.gisti.org/spip.php?article834>

Comment soutenir des personnes qui ont été condamnées pour avoir agi humainement ?

Au Maroc, la loi n°02-03 de 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière, criminalise un certain nombre de relations avec les migrants, instituant un véritable délit de solidarité et incitant largement à la discrimination dans un certain nombre de situations (exemple des transporteurs refusant de prendre des subsahariens ou des bailleurs pratiquant des prix de location largement supérieurs à la normale).

**Et cette épée de Damoclès est dotant plus menaçante que le délit en question n'est pas clair... et que l'intimidation permet de maintenir cette crainte constante.**

## Une soirée de veille devant un commissariat de Rabat.

30 août 2008

### Récit...

#### Mardi 12 août

20h00

J'arrive chez une amie, militante dans une association de défense des migrants. Le temps de poser mon sac et elle m'apprend qu'un demandeur d'asile auprès du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), a été arrêté et se trouve dans un petit commissariat du centre ville.

Nous le connaissons. Il l'a contactée discrètement de l'intérieur du commissariat, son portable a échappé à la fouille. Il nous confirme que son attestation de demandeur d'asile est sur lui et que les policiers n'en tiennent pas compte pour le relâcher, bien qu'aucun fait ne lui soit reproché. Enfin, nous avons identifié quelqu'un ! Toute la journée des messages d'alertes nous avait signalé des arrestations de subsahariens.

20h30

Nous arrivons devant le commissariat. Quelqu'un crie à l'intérieur. De la porte entrouverte, nous parvenons à voir et nous faire voir de quelques subsahariens et du demandeur d'asile en question.

Les policiers à l'entrée nous demandent ce que nous voulons. Nous leur disons venir chercher un ami, demandeur d'asile (donc en règle officiellement) arrêté et détenu dans leur commissariat.

On nous répond que les « africains » doivent être emmenés au commissariat central pour un contrôle de leurs papiers... confirmation qu'aucun d'entre eux n'est détenu pour avoir commis un délit. On nous demande de nous éloigner. Nous n'avons rien à faire ici ! OK, mais nous en profitons pour téléphoner, de manière visible et audible, au HCR pour l'informer de la détention d'un demandeur d'asile et lui demander d'intervenir.

Nos interlocuteurs du HCR sont déjà au courant. Ils négocient avec les autorités pour la libération des réfugiés dans différents commissariats de Rabat. Ils nous rétorquent cependant qu'ils ne négocieront qu'ensuite pour la

libération des demandeurs d'asile, mais qu'ils suivent le « dossier ».

Nous savons qu'après des arrestations, suivent en général rapidement des refoulements et que les cars de migrants quittent Rabat dans la soirée pour atteindre Oujda dans la matinée.

Nous n'avons aucun poids, même si nous jonglons entre une posture inoffensive d'amies (femme, européennes ou européanisée) d'un innocent arrêté, ce qui semble intriguer, des indices de notre maîtrise de la législation applicable et des contacts.... Ces postures sont alternées pour ne pas paraître menaçantes et préserver notre présence.

Les subsahariens arrêtés attendent, depuis déjà plusieurs heures, d'être transportés vers le commissariat central.

Les policiers ne sont pas tous ouverts à la discussion. Certains froidement nous rappellent que nous n'avons rien à faire ici.

Les échanges que j'ai alors avec certains policiers, en arabe dialectal et sur un ton détendu et jovial, juste inquiète du sort de mon ami et des subsahariens détenus, me permettent de m'entourer de soutiens à notre présence et de constater sur le terrain de justifications différentes aux arrestations en cours.

La première des réactions, répétée : si ces arrestations ont lieu, c'est parce que ces "africains", "trafiquants" posent des problèmes au pays en commettant des délits, etc. L'" assainissement général", le "grand nettoyage" sont donc nécessaires!

La seconde réaction renvoie à une blessure : "on fait la même chose aux



marocains en Europe, ils sont renvoyés. On doit faire la même chose".

Discrètement, quelque uns partagent mon inquiétude concernant le respect des procédures et du Droit. Un policier en retrait me parle des droits de l'Homme et me dit : "un jour on vous demande d'arrêter tous les vendeurs ambulants, un jour les noirs, etc."

Nos échanges avec les policiers semblent détendre l'atmosphère.

Cela fait maintenant plusieurs heures que nous attendons l'arrivée de la fourgonnette qui arrive enfin. Est-ce l'effet de notre présence ? Les subsahariens détenus sont guidés presque avec délicatesse jusqu'à la camionnette pour être conduits vers le commissariat central. Quand soudain, le demandeur d'asile que nous venions chercher se dégage de l'emprise du policier qui le tenait et s'enfuit ... un mouvement de panique dans la foule environnante, un homme qui court et se faufile entre les voitures avant de disparaître poursuivi par des policiers. Nous nous éloignons discrètement...

## 22h : Le commissariat central

Peu après notre arrivée, celle des subsahariens du petit commissariat encadrés par les mêmes policiers. Ils n'ont pas rattrapé notre ami et en rigolent avec nous. Malgré tout, grâce aux liens que nous avons tissés nous apprenons que des cars sont partis il y a plus d'une heure. Nous ne parvenons cependant pas à en connaître le nombre, ni donc celui des subsahariens en refoulement, leur statut, etc. L'information, vague, est transmise aux militants qui auront à intervenir plus en aval.

Les subsahariens que nous avons suivis sont relâchés les uns après les autres...

Le fuyard avouera plus tard, avoir douté de la protection que devait lui accorder son statut et s'être méfiés de la délicatesse des policiers...

## "Petit lexique de la xénophobie ordinaire".

Voici quelques-unes des expressions volontiers utilisées par les Marocains pour désigner les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne.

**Africain.** Le mot n'a pas toujours une connotation négative. En qualifiant les Subsahariens de « Noirs », beaucoup de Marocains craignent en effet d'être accusés de racisme. Ils préfèrent « Africain », mais cet euphémisme est en réalité l'expression d'un complexe.

**Allouwiyne.** Bronzé.

**Assouqqi.** Noir (en berbère).

**Azzi ou Azwa.** À l'origine, le terme n'aurait rien de désobligeant, puisqu'il viendrait de l'expression *azzou Allah* (« que Dieu a élevé »). Elle a pris une connotation négative à partir du moment où elle a servi à désigner les Noirs. Selon une autre interprétation, *azzi* viendrait du verbe *aji*, venir. Il signifierait « ceux qui sont venus », « les étrangers ».

**Cannibale.** En français dans le texte.

**Chaytan.** Satan. Ce terme est généralement utilisé par des femmes d'un certain âge.

**Charbona.** Charbon.

**Choqlata.** Chocolat.

**Drawi.** De Draa, fleuve du sud du pays près duquel vivent beaucoup de Noirs marocains. Par extension, le mot a fini par désigner tous les Noirs.

**Ethiopia.** Éthiopien. En raison de la guerre et de la famine qui ont longtemps dévasté ce pays – et dont la télévision marocaine, à l'époque, a abondamment rendu compte –, le terme a fini par désigner l'ensemble des Subsahariens. Il est aujourd'hui en voie de disparition.

**Houma.** En arabe classique, signifie « eux deux ». Désigner les Noirs par un simple pronom personnel est une manière de leur exprimer son mépris. Au pluriel, *houm* est usité dans des expressions comme *mâ inda houm'ch wâlo* (« il n'y a rien chez eux »).

**Kelb.** Chien.

**Hayawan.** Animal.

**Hmar.** Âne.

**Lâ fadhl lil-arabiyyin ala-l-ajamiyyin, wa lâ li-ssiniyyin alâ-rroûmiyyin illâ bittaqa.**

En substance : « il n'y a de supériorité des Arabes sur les non-Arabes ou des Chinois sur les Romains que par la foi (en Dieu). » Ce hadith est très souvent cité, hors de propos, pour signifier qu'il n'y a pas de différence entre Noirs et Blancs. À mi-chemin entre manifestation de sympathie et expression d'un complexe.

**Moû'essida.** Sidéen.

**Negro.** Noir, emprunté au latin et à l'espagnol.

**Neuf.** « Celui qui n'atteint pas le chiffre 10 » et est donc incomplet. Ce terme existe un peu partout en Afrique pour désigner un esclave. Les Chinois et certains peuples africains pour lesquels le chiffre 9 est sacré apprécieront.

**Qahwa wa khôl.** Café au lait.

**Qird.** Singe.

**Qlawi et Qllawi.** Le premier terme signifie « testicules ». Le second pourrait venir de *q/a* (cuit), c'est-à-dire « brûlé », « calciné ». Certains Marocains, surtout à Marrakech, associent volontiers les deux mots pour désigner les Noirs.

**Sale nègre.** En français dans le texte.

**Sauvages.** Idem.

**Somal.** Somalien (voir « Ethiopia »). Beaucoup ne savent pas que la Somalie est membre de la Ligue arabe. Ce terme est de moins en moins usité.

**Zeïtoun.** Olive, parce qu'il existe des olives noires (savoureuses, d'ailleurs !)

Source : "petit lexique de la xénophobie ordinaire" dans *Jeune Afrique l'Intelligent*, n°2266, du 13 au 19 juin 2004, p45.